

[Text]

Mr. Van der Veen: It is a matter of implementation. If it is possible to interview passengers on board a ship, then that is fine, but, if it is not possible, then it is not possible. There is a commitment to take decisions in conformity with the Convention. It is easier to interview people on board a luxury ocean liner than on board a small ship crammed full of people.

Senator Fairbairn: Do you have evidence of boats being turned around in the United States, for example, after following these procedures?

Mr. Van der Veen: I do not think it happens very regularly. There are a number of cases, but it is not a daily routine. It would also depend on the seaworthiness of the ship. If the ship were about to sink, there is no way these procedures could be followed.

Senator Fairbairn: It seems to me that it would be more practical to bring the ship into harbour to carry out these procedures than to try to fulfill these national and international obligations on a boat out in territorial waters.

Senator Hébert: Following up on this matter, I do not think it is acceptable to say that the minister will do his best and possibly go on board the ship. Imagine a small ship crowded with passengers. How could you carry out such procedures fairly? Canada takes great pride in treating its citizens and other people who come here fairly. We all agree that the system is not good and that change is necessary. Presently it takes up to three years for Canadian authorities—not at sea on board a ship, but right here in Ottawa with computers, telephones and a lot of people working together—to decide whether or not an individual is a refugee. We know that the system does not work and that it permits abuse. Now it seems that we are going to the other extreme, if we think that we can decide a person's status, after flying out to the vessel by helicopter, when he is actually in the hold of the ship.

Senator Flynn: How you exaggerate!

Senator Hébert: I am not exaggerating. How can one carry out such a procedure on a crowded ship at sea and without all the support systems?

Senator Flynn: If it is impossible to proceed, then the minister will not apply his power. It is as simple as that.

Senator Hébert: But why not make it clear in the legislation?

Senator Flynn: The legislation does not give him the authority to proceed in the circumstances you have described.

Senator Hébert: No, but it is a possibility, and you yourself have said it could happen.

Senator Flynn: No.

Senator Hébert: Oh, yes.

Senator Flynn: No. If the minister makes a mistake, you can do whatever you wish about it.

Senator Hébert: Experts have informed us that the best deterrent against a captain of a ship exploiting human misery

[Traduction]

M. Van der Veen: Tout dépend dans quelles conditions on l'applique. S'il est possible d'interroger les passagers à bord du navire, tout va très bien, mais si ce n'est pas possible, il n'y a rien à faire. Nous nous sommes engagés à prendre des décisions qui respectent la Convention. Il est plus facile d'interroger des candidats à bord d'un paquebot luxueux qu'à bord d'un petit bateau où les passagers sont entassés.

Le sénateur Fairbairn: Avez-vous eu connaissance de navires qui aient été refoulés, par exemple aux États-Unis, après avoir suivi cette procédure?

M. Van der Veen: Je ne crois pas que cela arrive très souvent. À l'occasion, oui, mais pas quotidiennement. Cela dépend également de l'état de navigabilité du navire. S'il est sur le point de sombrer, pas question de procéder de cette façon.

Le sénateur Fairbairn: Il me semble qu'il serait plus pratique d'amener le navire à un port plutôt que d'essayer de satisfaire à ces obligations nationales et internationales sur navire dans les eaux territoriales.

Le sénateur Hébert: À ce propos, je ne crois pas qu'on puisse dire que le ministre fera tout en son pouvoir et ira même jusqu'à se rendre à bord du navire. Imaginons un petit bateau bondé. Comment pourrait-on alors procéder de façon équitable? Le Canada s'enorgueillit beaucoup de bien traiter ses ressortissants et ceux d'autres pays qui viennent ici légitimement. Nous reconnaissons tous que le système présente des lacunes et qu'il faut le modifier. À l'heure actuelle, les autorités canadiennes peuvent prendre jusqu'à trois ans pour déterminer si oui ou non, telle personne est un réfugié, et elles ne sont pas en mer à bord du navire, mais bien ici à Ottawa avec des ordinateurs, des téléphones et quantité de fonctionnaires. Nous savons que le système ne fonctionne pas bien et qu'il permet des abus. Pourtant, il me semble que nous allons à l'autre extrême si nous croyons être en mesure de déterminer le statut de quelqu'un après avoir arraisonné un navire par hélicoptère alors que l'intéressé est dans la route.

Le sénateur Flynn: Là, vous exagérez.

Le sénateur Hébert: Je n'exagère pas. Comment peut-on faire toutes ces démarches sur un navire bondé en pleine mer et en l'absence de tous les moyens de soutien?

Le sénateur Flynn: Si c'est impossible, le ministre n'utilisera pas ses pouvoirs. C'est aussi simple que cela.

Le sénateur Hébert: Mais pourquoi ne pas le dire clairement dans le projet de loi?

Le sénateur Flynn: Il ne lui donne pas le pouvoir d'agir dans les circonstances que vous avez décrites.

Le sénateur Hébert: Non, mais il est possible qu'elles se produisent et vous l'avez vous-même reconnu.

Le sénateur Flynn: Pas du tout.

Le sénateur Hébert: Oh, oui.

Le sénateur Flynn: Non. Si le ministre commet une erreur, vous pouvez alors faire ce que vous voulez.

Le sénateur Hébert: Selon les experts, le meilleur moyen de dissuasion à utiliser contre le capitaine d'un navire qui exploite